

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes



ÉDITO



Jean-Luc DELPUECH

Président du SITCOM
Côte sud des Landes
et Maire de Labenne

Chaque mot a son importance : après le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, voici l'heure du Plan de prévention de ces mêmes déchets. On passe donc d'une longue période d'élimination des déchets produits par les ménages à une volonté de réduction à la source. Le gaspillage alimentaire, estimé à 7 kilos par an et par habitant et jeté dans les poubelles, est un exemple douloureux si on le met en lien avec la malnutrition d'une partie de la population.

2011 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Les efforts se feront partout pour "éviter" la production de déchets (industrie, producteurs, grande distribution,...) et pour optimiser la valorisation des déchets accueillis (verre, emballages, journaux, cartons,...). Réduire les déchets à la source, développer le recyclage et in fine réduire les quantités à incinérer et à stocker, voilà les trois objectifs hiérarchisés.

Vous êtes tous un des maillons de cette chaîne. Pensez-y !

Si le temps presse, ce changement de comportements dépendra aussi, il faut le rappeler, des possibilités de financements qui vous sont exposées ci-contre.

Tout le monde a bien compris cela en cette période où les choix financiers sont très difficiles à faire.

BONNE LECTURE !

DOSSIER

DÉCHETS MÉNAGERS : COMMENT EST FINANÇÉ LE SERVICE ?

Depuis la loi du 15 juillet 1975, tout producteur de déchets est responsable de leur élimination. Pour les particuliers, cette responsabilité est confiée aux communes, seules ou par les groupements constitués entre elles. Ces dernières peuvent aussi prendre en charge les déchets assimilés du commerce et de l'artisanat en mettant en place une redevance spéciale. Pour financer ce service, les collectivités disposent des recettes de la vente des matériaux issus du tri et de la valorisation, des prestations et des soutiens versés par les éco-organismes. Le financement principal provient toutefois d'impôts ou de redevances.



En France, trois modes de financement du service existent

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Cette taxe est basée sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement. Ainsi, c'est un impôt local qui n'est pas du tout lié à la quantité de déchets produite par l'usager. La TEOM est perçue pour le compte des collectivités par les Trésoreries.

■ La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Comme toute redevance, la REOM est liée au service rendu. Son montant varie généralement selon certains critères : nombre de personnes dans le foyer, volume des bacs ou des sacs remis par l'autorité gestionnaire du service, poids des déchets collectés.

■ Le budget général

Certaines collectivités financent le service public d'élimination des déchets sur le budget général à l'aide des taxes qu'elles perçoivent : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Depuis 1992, la TEOM ou le financement par le budget général seul doivent être complétés par une redevance spéciale perçue auprès des usagers qui ne sont pas des ménages (entreprises, administrations, professions libérales) et qui utilisent le service de collecte et de traitement des déchets. Le SITCOM Côte sud des Landes a mis en place cette redevance en 2004. Pour ces producteurs, la redevance spéciale correspond à une facturation du service public rendu par la collectivité. Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

Au SITCOM, comment sont répartis ces modes de financement ?

Le SITCOM est financé par les contributions de ses adhérents. Chacun a fait le choix de son mode de financement : les communautés de communes Côte Landes nature et du Pays d'Orthe ont opté pour la TEOM, la communauté de communes MACS et la communauté de communes du Seignanx ont choisi le financement par le budget général.

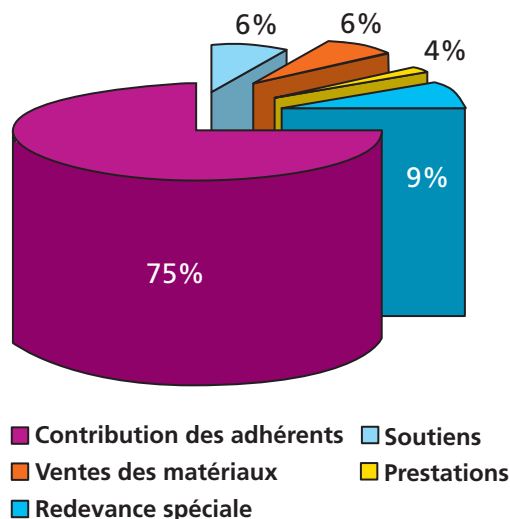
En France, en 2008, le financement par voie fiscale (TEOM et Budget général) concerne environ 71% des communes françaises et 90% de la population. Les autres communes ont opté pour le financement au service rendu (REOM).

Les autres recettes du SITCOM

Il s'agit comme pour toutes les collectivités des recettes des ventes de matériaux issus du tri (papier, bouteilles plastique, etc.), des recettes des ventes des produits issus des déchets valorisés par le SITCOM (compost, allume-feu, paillage, bûches, etc.), des prestations de services (location de bennes, enlèvement d'encombrants,...), des soutiens versés par les éco-organismes comme Eco-emballages.

La vente d'énergie issue de la valorisation énergétique dans une usine d'incinération peut être aussi une recette. Pour l'instant, les usines de Bénesse et Messanges ne permettent pas de faire de la valorisation. La reconstruction prochaine de l'usine de Bénesse permettra d'y remédier.

Répartition des recettes du SITCOM



ACTUALITÉ

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES LANDES EN COURS DE REVISION

La loi du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), prévoit que chaque département soit couvert par un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés ou PDEDMA. Celui des Landes, élaboré par le Conseil général, est en ce moment en cours de révision.

Ce plan est destiné à coordonner et programmer les actions de modernisation de la gestion des déchets qui doivent être engagées à cinq et dix ans notamment par les collectivités locales. Il est la traduction, à un niveau départemental, des principes et des priorités de la politique des déchets.

Le PDEDMA actuellement en vigueur a été révisé en 2004-2005. Il l'est à nouveau aujourd'hui car le cadre réglementaire a évolué (Grenelle II) et de nouveaux équipements à créer ou à remettre à niveau sont à intégrer.

Pour cette révision le SITCOM a demandé que la reconstruction de l'usine d'incinération de Bénesse Marenne soit inscrite dans le plan. En effet, comme nous l'avons évoqué dans le précédent SITCOM infos, un arrêté préfectoral impose au

Syndicat de mettre en œuvre une technique de valorisation de l'énergie produite par l'incinération des déchets avant le 31 décembre 2015.

Le plan départemental : un document primordial pour la gestion des déchets.

Le plan doit être d'abord adopté par une commission, puis soumis à une enquête publique, prévue à la fin de cette année. Après rendu de l'avis de la commission d'enquête, le plan devra être approuvé par l'assemblée départementale en novembre et confirmé par un arrêté préfectoral.

Son importance est primordiale car, lorsqu'un plan a été approuvé, toutes les décisions prises dans le domaine des déchets doivent être compatibles avec ce plan.

La réduction des déchets prévue dans le plan départemental

Le PDEDMA de 2005 a donné lieu au premier plan de prévention 2005-2008, suivi d'un deuxième plan 2009-2013 dans le cadre d'une contractualisation avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le programme de prévention dans lequel s'engage le SITCOM en 2010 est en totale complémentarité avec ce plan de prévention géré par le Conseil général.

Rappelons qu'en s'inscrivant dans un programme de prévention, le SITCOM s'engage à atteindre l'objectif fixé par le Grenelle Environnement de 7 % de réduction des ordures ménagères et assimilées sur une période de 5 ans.

DÉCHETTERIE

LES DÉCHETS DE JARDINS : VERS UN RETOUR À LA TERRE

L'entretien des jardins et des espaces verts engendre la production de déchets végétaux tels que des tontes et des tailles d'arbres ou d'arbustes... Pour leur redonner une seconde vie, il suffit tout simplement de les déposer à la déchetterie. Commence alors une véritable filière de valorisation !

Trois filières de valorisation et un seul produit : le compost

Les végétaux sont broyés directement sur les déchetteries grâce à des broyeurs mobiles. Le produit ainsi obtenu, appelé « broyat de végétaux », est dirigé vers la plate-forme de compostage du SITCOM, le monde agricole ou les stations d'épuration.

■ Sur la Plate-forme de compostage

Les broyats, disposés en andain (tas long et haut), rentrent alors en phase de compostage. Il s'agit d'un procédé naturel de dégradation de déchets végétaux par des organismes vivants (bactéries, champignons...) qui conduit à l'obtention de compost. Suivi des températures, retournement et humidification des andains sont ensuite indispensables au bon déroulement du compostage.

Après sept à huit mois, le produit est prêt à être criblé, c'est-à-dire trié pour obtenir un compost d'une granulométrie de 0/10 mm*.

Tout est valorisé ! En effet, même le refus de criblage appelé mulch connaît lui aussi une nouvelle utilisation : combustible en chaufferie industrielle.

■ Dans le milieu agricole

Les broyats sont acheminés chez des agriculteurs pour être utilisés directement ou pour être compostés, avec ou sans fumier animal. Ce compost est ensuite épandu sur champs.

■ Dans les stations d'épuration

Le broyat est utilisé comme structurant pour le compostage des boues d'épuration.

Un rappel sur les consignes

Pour obtenir un compost de qualité, les végétaux déposés en déchetterie doivent être propres, donc exempts de plastiques ou de tout autre déchet.

Il est interdit de brûler à l'air libre des végétaux ainsi que tous autres déchets (Règlement Sanitaire Départemental - Art. 84, alinéa 1) ou de les déposer dans le conteneur à ordures ménagères (règlement de collecte du SITCOM adopté par arrêté municipal).

Ces deux infractions sont passibles d'une amende (article R.632-1 du code pénal).



Criblage sur la Plate-forme de compostage de Bénése Maremne

* granulométrie 0/10 mm = la taille des particules qui composent ce compost sont comprises entre 0 et 10mm

Les végétaux en quelques chiffres...

Quantité de végétaux collectés
en 2010 : 153 700 m³

Quantités valorisées :

- plate-forme: **41 %**
- agriculture : **47 %**
- station d'épuration : **12 %**



Broyage des végétaux sur la déchetterie



Epandage de broyat par un agriculteur

Le compost du SITCOM :

Il s'agit d'un amendement organique naturel, idéal pour tous les travaux de jardinage : créations de gazon, plantations florales et d'arbustes, cultures maraîchères et fruitières.

Comment s'en procurer ?

C'est simple, directement à la plate-forme de Bénése-Maremne, en sac de 25 litres ou en vrac. Pour les grosses quantités, un service de livraison est à votre disposition.

COLLECTE SÉLECTIVE - PRÉVENTION

LAISSEZ PARLER LES P'TITS PAPIERS

Le SITCOM a développé la collecte du papier dans les années 90, lors de la mise en place des collectes sélectives. Les usagers de la côte sud des Landes disposent aujourd'hui de près de cinq cents conteneurs pour déposer leurs déchets papiers. Grâce à ces équipements, le SITCOM collecte annuellement plus de 4000 tonnes. Nous pouvons encore trier nos papiers pour faire progresser le recyclage, mais surtout nous pouvons réduire la quantité de papier que nous utilisons.

Tous les papiers se trient et se recyclent : Les journaux et les magazines, les prospectus et les publicités, les catalogues et les annuaires, les courriers, lettres et impressions et tous les autres papiers (enveloppes, cahiers, etc.).

Une petite astuce : Inutile de les froisser...Au contraire, à plat, ils prennent bien moins de place et on peut les stocker plus longtemps avant de se rendre au point tri. **Attention aux faux-amis ou aux pièges !** Certains produits portent le nom de papier mais n'en sont pas (papier aluminium, papier carbone, etc.) ou subissent des traitements les rendant impropres au recyclage (papier peint, sulfurisé, photo, mouchoirs etc.). Il ne faut pas déposer non plus les papiers souillés par les aliments.

Chaque année en France, plus de quatre millions de tonnes de prospectus, de catalogues, etc. sont lus et utilisés. En les déposant dans le conteneur papier d'un point tri ou d'une déchetterie, nous contribuons tous à leur recyclage.



Courriers, Lettres, Impressions



Catalogues, Annuaires

LES PROFESSIONNELS PEUVENT AUSSI TRIER LE PAPIER

Dans le cadre du paiement de la redevance spéciale, le SITCOM Côte sud des Landes a mis en place une collecte sélective en porte à porte du papier pour les entreprises et les collectivités qui le souhaitent. Des bacs roulants de 240 litres sont mis à leur disposition. Ils sont collectés suivant leur taux de remplissage.

Grâce à cette collecte, les établissements qui possèdent d'importants gisements de papier ont ainsi la possibilité de le trier afin de participer à son recyclage.

Comment est recyclé le papier ?

Les papiers triés sont collectés et renvoyés dans l'industrie papetière. Déposés dans un pulpeur, ils sont mis en suspension dans l'eau. La nouvelle pâte à papier est alors débarrassée des agrafes, de l'encre, des plastiques... Ses fibres sont alors gonflées pour favoriser leur enchevêtrement. Puis, on sèche, on étire cette nouvelle matière première pour mettre la feuille en bobine, prête pour une deuxième vie. Cette nouvelle feuille pourra être encore recyclée quatre fois. Et encore ! Au terme de sa cinquième vie de papier, il se métamorphosera en carton, lui aussi recyclable.

Trier c'est bien mais réduire la quantité de papier, c'est mieux !

A l'heure de la réduction des déchets, des gestes simples sont faciles à adopter pour consommer moins de papier, faire des économies et en plus réduire la quantité de nos déchets :

- Imprimer en recto verso,
- N'imprimer que les méls nécessaires,
- Utiliser le verso des feuilles pour vos pense-bêtes, pour les dessins de vos enfants,
- Apposer l'autocollant « STOP Pub » sur vos boîtes aux lettres, etc.

Le soin apporté par chacun à la maîtrise de la production des déchets et à leur tri est primordial : il contribuera dans l'avenir à maîtriser l'évolution du coût de leur élimination.

SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais
40230 BENESE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH

Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes

Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX

Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS

Dépôt légal : février 2011 - **Tirage :** 55 000 exemplaires

ISSN : 2108 - 3258

Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Mairie de Labenne, EcoFolio
Prochain numéro : Juin 2011

Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr